COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE NANCY

La Conseillère d'Etat,
Présidente de la cour administrative d'appel de Nancy,

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 351-3 ;

D E C I D E

Article unique :

MM. les Présidents de chambre :

- José MARTINEZ,
- Christophe WURTZ,
- Marc WALLERICH,
- Olivier NIZET,
- Olivier ROUSSET.

sont désignés pour transmettre sans délai le dossier à la juridiction qu'ils estiment compétente dans le cas prévu par les dispositions de l'article R. 351-3 du code de justice administrative.

Fait à Nancy, le 1er septembre 2026,

Pascale ROUSSELLE

Copie en sera adressée à tous les magistrats de la cour administrative d'appel de Nancy